

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0957_ART_RD261E_RD261_IVREY
Portant réglementation de la circulation
sur des Routes Départementales

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE MAIRE D'IVREY

LE MAIRE DE SAINT THIEBAUD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1, L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU La demande de l'entreprise SJE en date du 05 septembre 2022 ;

VU l'avis des Maires de LA CHAPELLE SUR FURIEUSE et SALINS LES BAINS ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de renouvellement des couches de roulement, sur les RD 261E et RD 261– territoire de la Commune d' IVREY,

ARRÊTENT

ARTICLE 1 La circulation sur les **RD 261E et RD 261** sera réglementée de la façon suivante :

| | |
|---------------------|--|
| Période | le jeudi 22 septembre ou le vendredi 23 septembre 2022 de 07h30 à 18h00 (suivant conditions météorologiques) |
| Localisation | Pour la RD 261E (Ivrey - La Chapelle sur Furieuse) : Du PR 0+0000 (intersection avec la RD261) au PR 3+0320 (intersection avec l'ancienne router) Pour la RD 261 (Ivrey) : Du PR 0+0000 (jonction avec la voie communale Ivrey / Saint Thiébaud) au PR 0+0880 (150 mètres avant le panneau d'agglomération) |
| Restrictions | Circulation interdite à tous les véhicules |
| Dérogations | Les riverains dans l'agglomération ne pourront circuler qu'avec l'accord de l'entreprise |

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint), en fonction de la phase de travaux :

- par la RD 467 (La Chapelle sur Furieuse), la RD 472 (Saint-Joseph) et, RD 492 (La Barbarine)
- par la déviation n°01 (RD 273 - Grange David , RD 261 – Ivrey) ou la déviation n°02 (RD 270 - Saint-Thiébaud, la voie communale Ivrey / Saint-Thiébaud)
-

La voie communale sera empruntée pendant la phase travaux sur la RD261, entre la mairie et la sortie d'agglomération en direction du Mont Poupet.

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE.

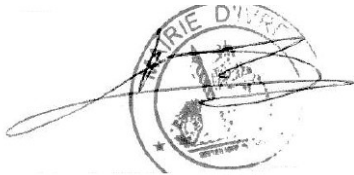
ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à MM. les Maires d'IVREY, SAINT THIEBAUD, SALINS LES BAINS et LA CHAPELLE SUR FURIEUSE, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David BP 28 39301 CHAMPAGNOLE cedex .

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

A IVREY, le 16 septembre 2022



Le Maire

A SAINT THIEBAUD, le 16 septembre 2022



Le Maire




Signature de l'arrêté

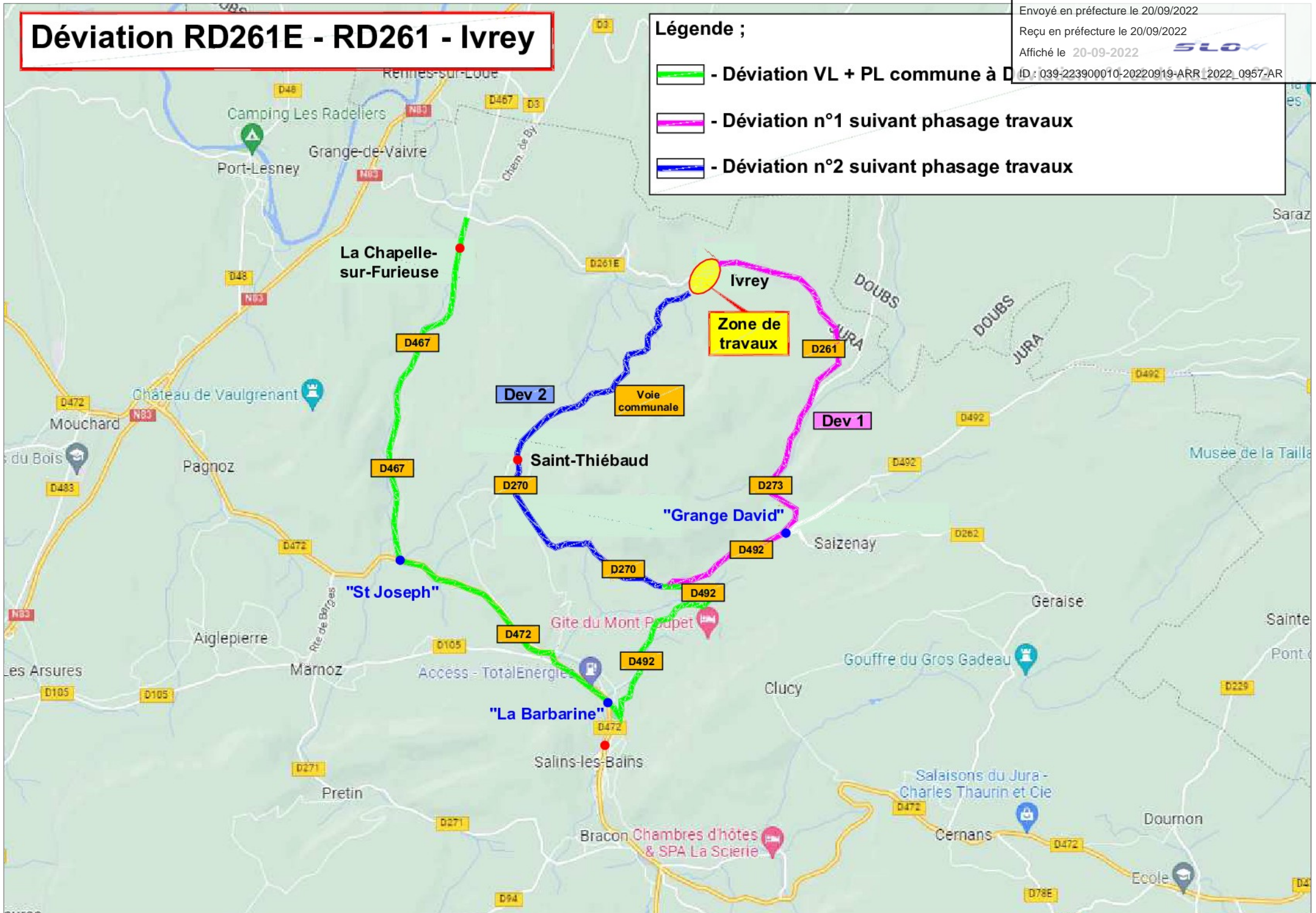


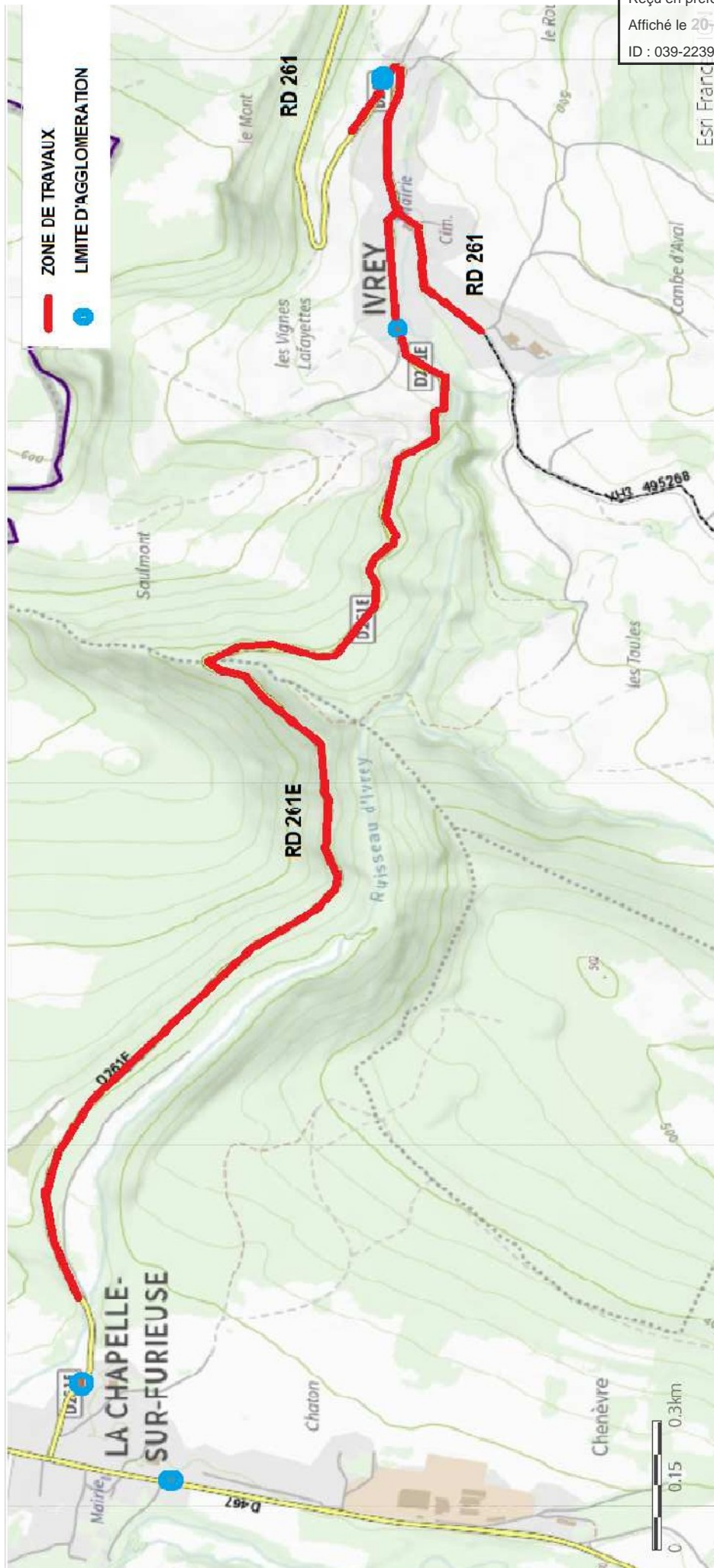
Déviations RD261E - RD261 - Ivrey

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché le 20-09-2022
ID : 039-223900010-20220919-ARR_2022_0957-AR

Légende ;

-  - Déviation VL + PL commune à D
-  - Déviation n°1 suivant phasage travaux
-  - Déviation n°2 suivant phasage travaux





**RENOUVELLEMENT DES COUCHES DE ROULEMENT
DES RD 261 ET 261E**